Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260413-CMDU130426012-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Karine ALBANHAC, maire.

Date de la Convocation : 7 avril 2026

Présents :
K. ALBANHAC, C. PLUS, F. MAUMAS, P. IMBERT, P. DELAHAYE, A. FERTÉ-DEVIN, G. LE DERRIEN, M. FEUILLET, T. BESNARD, B. NÉDÉLEC, T. VIEILLE-CESSAY, R. SALONDY, J. BENARD-TERRIEN, C. BRICE, C. LAMOURIC, G. VASSEUR, M. GRECO, A. KNOERLÉ, L. POUHAUT, P-Y. MATEL, S. ESLAN, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, E. ANDRIEU, P. CASTELL, M-T. PERENNOU

Absents : néant

Membres en exercice : 27
Membres présents : 27
Membres absents : 0
Procurations : 0
Votants : 27

Caroline LAMOURIC a été élue secrétaire de séance.

---

12 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET ÉLECTION DE CES MEMBRES

Madame la maire expose :

En vertu de l'article R 123-6 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal sans limite maximum.

En application de ce même article et suivants, le maire expose que pour moitié les membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu que 6 élus seront désignés par le conseil municipal et 6 autre par le maire :

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260413-CMDU130426012-DE

Listes en présence :

1ère liste conduite par Pascale IMBERT :
. Pascale IMBERT
. Brigitte NEDELEC
. Sylvie ESLAN
. Magali GRECO
. Christophe BRICE
. Marie FEUILLET

2ème liste conduite par Daniel BERTHO :

. Daniel BERTHO
. Marie-Thérèse PERENNOU

- procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats sont présentées comme ci-dessus :

Nombre de votants : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27

Répartition des sièges :

1ère liste conduite par Pascale IMBERT : 21 voix
2ème liste conduite par Daniel BERTHO : 6 voix

Sont élus membres du Conseil d'administration du CCAS :

. Pascale IMBERT
. Brigitte NEDELEC
. Sylvie ESLAN
. Magali GRECO
. Christophe BRICE
. Daniel BERTHO

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 14 avril 2026
Le maire,
Karine ALBANHAC



